

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**CE 7 novembre 2017**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 7 novembre 2017 à 19h00.

Présents	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Wandalina Therrien	Conseiller no.4
	m. Jacques Ricard	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absence	M. Alain Mercier	Conseiller no.1

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Alain Letarte agit comme secrétaire. Mme Jasmine Therrien assiste à la séance.

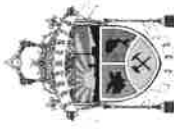
**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés.917-2017**

Sur proposition de madame la conseillère Wandalina Therrien, secondé madame la conseillère Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après



**VILLE DE DUPARQUET**

**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Salle du conseil – Hôtel de Ville de Duparquet**

**Mardi 7 novembre 2017 à 19h00**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption procès-verbal du 3 octobre 2017

**4. CORRESPONDANCE**

- 4.1 Formation sur les espèces exotiques envahissantes \_ 16 novembre à Rouyn
- 4.2 Fondation Docteur Jacques-Paradis\_ Campagne de financement
- 4.3 Pôle d'économie sociale \_Rapport annuel et adhésion
- 4.4 Association pulmonaire du Québec\_ Campagne contre le radon
- 4.5 Programme d'accès aux plans d'eau \_ acceptation
- 4.6 Adhésion UMQ 2018
- 4.7 Campagne paniers de Noël de la FCPAO
- 4.8 Programme RÉNO Région

## 5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de octobre 2017 : (\$)

## 6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 TECQ\_ adjudication contrat ingénierie
- 6.2 TECQ\_ approbation de la mise à jour de la programmation
- 6.3 Plan régional des milieux humides et hydriques
- 6.4 Compensation financière pour les travaux affectant un milieu humide
- 6.5 Formation perfectionnement Loi 122
- 6.6 Dossier terrain rue de la caserne
- 6.7 Suivi des projets de voiries
- 6.8 Suivi projet Place aux jeunes et Quai
- 6.9 Suivi dossier eau potable
- 6.10 Fonds de la sécurité routière
- 6.11 Déneigement 2017/2018
- 6.12 Date des séances 2018
- 6.13 Dossier employé journalier/voirie supplémentaire

## 7. RÉGLEMENTS

- 7.1

## 8. LOISIRS

- 8.1 Actualisation prix abonnement Gym 2018
- 8.2 Demande de financement pour la Fête du Canada
- 8.3 Père Noël 2017 demande d'aide financière
- 8.4 Activité Bistro maman/soirée peperman

## 9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

## 10. PAROLE AU PUBLIC

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

#### Rés.918-2017 3.1 Adoption procès-verbal de la séance du conseil du 3 octobre 2017, 19h00

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Sur proposition de madame la conseillère Claudette Macameau, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **4.1 Formation sur les espèces exotiques envahissantes \_ 16 novembre à Rouyn**

Le conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue offre aux municipalités une journée de formation sur les deux espèces envahissantes, le myriophylle à épis et la renouée du Japon. Le 16 novembre à l'UQAT à Rouyn-Noranda.

##### **4.2 Fondation Docteur Jacques-Paradis\_ Campagne de financement**

**Attendu que** la campagne de levée de fond 2017-2019 de la fondation du Docteur Jacques-Paradis pour l'achat d'un nouveau scanner a comme objectif un montant de 750 000\$.

**Attendu que** la Ville de Duparquet est soucieuse de l'amélioration des services en Abitibi-Ouest;

**Attendu que** la Ville de Duparquet désire contribuer à la campagne de levée de fond;

##### **Rés.919-2017**

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Wandalina Therrien, secondé par monsieur le conseiller Jacques Ricard et résolu unanimement de verser un montant de 200\$ pour les années 2017, 2018 et 2019

##### **4.3 Pôle d'économie sociale \_Rapport annuel et adhésion**

Le pôle d'économie sociale Abitibi-Témiscamingue nous a fait parvenir le rapport annuel 2016-2017.

Ainsi qu'invitation à devenir membre supporteur du Pôle d'économie social Abitibi-Témiscamingue.

La cotisation annuelle pour une municipalité de moins de 1000habitants est de 50\$

##### **4.4 Association pulmonaire du Québec\_ Campagne contre le radon** L'association pulmonaire du Québec nous invite à rejoindre la Campagne Municipalités contre le radon.

##### **4.5 Programme d'accès aux plans d'eau \_ acceptation**

Suite au dépôt d'une demande financière dans le cadre du Programme d'accès aux plans d'eaux pour la pêche récréative 2018-2018. Un montant de 14 994\$ a été octroyé pour l'aménagement d'une station de lavage.

##### **4.6 Adhésion UMQ 2018**

Nous avons reçu le renouvellement de la cotisation annuelle de L'Union des municipalités du Québec.

**Attendu que** la Ville de Duparquet désire renouveler son adhésion;

**Attendu que** le coût de l'adhésion est de 202,36\$;

##### **Rés.920-2017**

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Wandalina Therrien et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à l'UMQ.

##### **4.7 Campagne paniers de Noël de la FCPAO**

La fondation de Charité des Policiers de l'Abitibi-Ouest transmet un plan de commande afin de les aider à atteindre leurs objectifs de un panier de denrées et des cadeaux à chaque famille dans le besoin.

##### **4.8 Programme RENO Région de la Société d'habitation du Québec**

La MRC sollicite notre collaboration pour faire la promotion du programme Réno Région dans notre municipalité.

## COMPTES À PAYER EN OCTOBRE 2017

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Alain Gagné	Niveleuse	375,10 \$
Alain Gagné	Fossé Camping	388,62 \$
Alain Gagné	Calvette Pompape	1 338,59 \$
Alain Gagné	Chemin Massicotte	8 773,46 \$
Abinord	Gants	45,20 \$
Aspirateur Pompe	Distributeur - Papier	33,33 \$
Bibliothèque	Subvention	1 400,00 \$
Bell	Cellulaire	29,27 \$
Buffa	Salle de Quilles	427,90 \$
Buffa	Salle de Quilles	158,22 \$
Buro Concep	Papeterie	213,42 \$
Buro Concep	Papeterie Archive	167,70 \$
Buro Concep	Tiroir clavier	148,32 \$
Buro Concep	Archive	27,56 \$
<b>Buro Concep</b>	<b>Loisirs</b>	<b>15,31 \$</b>
<b>Buro Concep</b>	<b>Bibliothèque</b>	<b>174,74 \$</b>
Croix-Rouge	Contribution 2017-2018	160,00 \$
Canadian tire	frigidaire	276,53 \$
Dicom	Transport	47,59 \$
Dicom	Transport	27,34 \$
Equipement Élément	Pépine	347,68 \$
Equipement SMS	Looder	312,87 \$
Fond a l information	Avis de Mutation	32,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	85,20 \$
<b>Garage Martin Macameau</b>	<b>Essence</b>	<b>81,72 \$</b>
Garage Martin Macameau	Essence	104,34 \$
<b>Garage Martin Macameau</b>	<b>Essence</b>	<b>103,70 \$</b>
Garage Lacroix	Camion pompier	37,35 \$
<b>Garage Lacroix</b>	<b>Camion pompier</b>	<b>91,97 \$</b>
H2O	Désinfection réservoir	10 926,51 \$
<b>Impression Plus</b>	<b>Permis</b>	<b>59,24 \$</b>
Joljn Claude	Défrichage	605,00 \$
Jean-Guy Roy Entrepreneur	Niveleuse	708,25 \$
La Coop	Toile	413,89 \$
Le Monsieur des Vitres	Lavages	132,22 \$
Les Entreprises JLR.inc	Cueuillette Encombrant mai-17	2 390,33 \$
<b>Les Entreprises JLR.inc</b>	<b>Contrat Cueuillette</b>	<b>2 586,94 \$</b>
Legault Métal inc.	Ponceau	631,21 \$
<b>laurentide Re/sources</b>	<b>Collecte Peinture</b>	<b>34,38 \$</b>
Médias Transcontinental	Avis Public	1 204,94 \$
<b>Médias Transcontinental</b>	<b>Avis Public</b>	<b>392,06 \$</b>
Médias Transcontinental	Avis Public	784,12 \$
<b>Me Michèle Lavigne</b>	<b>Vente 1 Desmarais</b>	<b>1 695,00 \$</b>
M.R.C	Quote-Part Déchet	12 351,47 \$
<b>M.R.C</b>	<b>Genie Civil</b>	<b>580,57 \$</b>
Municipalité de Palmarolle	Entre-Aide	1 302,00 \$

Municipalité de Palmarolle	Entre-Aide	308,00 \$
M.Roy	Pompe Puit	1 775,21 \$
Ministre des Finances	Police	19 398,00 \$
<b>Pétronor</b>	<b>Garage</b>	<b>255,20 \$</b>
<b>Pétronor</b>	<b>Centre des Loisirs</b>	<b>683,23 \$</b>
Quincaillerie Palmarolle	Agraffes - fluo	119,14 \$
Quincaillerie Palmarolle	Pompe	180,03 \$
<b>Roberge</b>	<b>Teinture</b>	<b>59,78 \$</b>
Roberge	Dalles	747,66 \$
<b>Roberge</b>	<b>Isolant - Ruban</b>	<b>27,29 \$</b>
Serrurier Beauchemin	Serrure Bar Panique	151,20 \$
Techni-Lab	Analyse	539,23 \$
Techni-Lab	Analyse	425,41 \$
Traction	Frein Pompier	78,13 \$
Télébec	Frais d analyses	2 540,94 \$
Tessier Récréo-parc	Place aux Jeunes	4 320,76 \$
<b>Transport Raymond Bérubé</b>	<b>Chemin Wettring</b>	<b>7 340,00 \$</b>
<b>Transport Raymond Bérubé</b>	<b>Chemin Baril</b>	<b>1 212,93 \$</b>
<b>Transport Raymond Bérubé</b>	<b>Chemin Wettring</b>	<b>2 634,42 \$</b>
<b>Transport Raymond Bérubé</b>	<b>Chemin Wettring</b>	<b>982,12 \$</b>
Total		96 001,84 \$

Proposé par madame la conseillère Wandalina Therrien, secondé par monsieur le conseiller Jacques Ricard et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 96 001,84\$.

## 6 AFFAIRES COURANTES

### 6.1 TECQ\_ adjudication contrat ingénierie

**ATTENDU QUE** la Ville a invité 3 firmes d'ingénieurs pour des soumissions relativement à la réalisation de plan et devis et de surveillance de travaux pour les infrastructures, Appel d'offres no. 2017-01;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu 2 propositions : c'est-à-dire de WSP Canada inc., et de SNC-Lavalin Stavibel inc.; les 2 propositions sont conformes aux demandes de la Ville;

#### Rés.922-2017

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Claudette Macameau secondé par monsieur le conseiller Jacques Ricard et adopté unanimement d'adjuger le contrat pour la réalisation de plan et devis et de surveillance de travaux pour les infrastructures, Appel d'offres no. 2017-01 à la firme d'ingénieurs SNC-Lavalin Stavibel inc. pour un montant forfaitaire de 64 265,28 \$ incluant les taxes applicables.

### 6.2 TECQ\_ approbation de la mise à jour de la programmation

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Attendu qu'**une mise à jour de la programmation a été déposée sur le site du MAMOT ;

### **Rés.923-2017**

**En conséquence** il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Jacques Ricard et résolu unanimement que;

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celui-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre d'un programme de la TECQ 2014-2018
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Et que le directeur général, monsieur Alain Letarte est autorisé à déposer la mise à jour de la programmation afin d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la répartition annuelle des travaux et de signer tout document afin de procéder à la réalisation des travaux.

### **6.3 Plan régional des milieux humides et hydriques**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (projet de loi 132) a été sanctionné le 21 juin dernier par l'Assemblée nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi oblige chaque MRC à adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

**CONSIDÉRANT QUE** le PRMHH identifie les milieux humides et hydriques (marais, lacs et cours d'eau) qui méritent une protection particulière, ceux qui doivent être restaurés, les règles d'utilisation du sol sur et autour de ces milieux humides et un plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan s'applique au territoire du domaine privé soit 51 % du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCOA);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC aura 5 ans pour élaborer le PRMHH et par la suite, elle devra le réviser tous les 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Environnement lancera, d'ici 2 ans, un programme de subvention pour la restauration et la création de nouveaux milieux humides et que ce programme de subvention pourra être délégué aux MRC qui le désirent;

**CONSIDÉRANT QU'** aucune compensation financière n'est prévue pour cette nouvelle responsabilité dévolue aux MRC;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui des MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCAO est très impactée par ce projet de loi ;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur de la tâche, en termes de ressources financières et humaines, pour l'identification et la caractérisation des milieux humides et hydriques sur un territoire aussi vaste que celui de la MRCAO;

**Rés.924-2017**  
**EN CONSÉQUENCE**, proposé par madame la conseillère Solange Gamache, appuyé par madame la conseillère Claudette Macameau et unanimement résolu:

**D'APPUYER** la démarche des MRC;

**DE DEMANDER** au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qu'une aide financière soit prévue pour les MRC afin de permettre l'embauche de ressources qui identifieront et caractériseront les milieux humides et hydriques du territoire;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution au MDDELCC, à la FQM et à l'UMQ et au député responsable de l'Abitibi-Témiscamingue.

#### **6.4 Compensation financière pour les travaux affectant un milieu humide**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi 132 sur la conservation des milieux humides et hydriques;

**CONSIDÉRANT** les mesures transitoires prévues aux articles 51 et suivants de ce projet de loi prescrivent, dans l'attente de la publication de règlements par le gouvernement, des compensations financières systématiques pour tous travaux affectant un milieu humide ou hydrique, sauf exception, qui vont bien au-delà de tout ce qui avait pu être exigé à ce jour en pareille matière;

**CONSIDÉRANT QUE** ces mesures transitoires s'appliquent de façon générale et ne font pas abstraction des organismes publics, en particulier des MRC et des municipalités, qui doivent intervenir dans les milieux humides ou hydriques pour l'entretien et pour la réalisation de travaux d'infrastructure publique, dans certains cas, appartenant au Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** les obligations existantes dans la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau ainsi que dans la loi sur la conservation du patrimoine naturel;

**CONSIDÉRANT** les impacts financiers des mesures transitoires du projet de loi 132 sur la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

#### **Rés.925-2017**

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par madame la conseillère Wandalina Therrien, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Ricard et unanimement résolu que le conseil de la Ville de Duparquet:

**DÉPLORE** l'absence d'exemption de compensation pour les MRC et les municipalités dans le projet de loi 132;

**DEMANDE** au Gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale d'exempter les organismes municipaux, les municipalités et les MRC de tout paiement de compensation, que ce soit de façon transitoire ou permanente;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise copie conforme aux associations municipales, à la MRC d'Abitibi-Ouest, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques et le député responsable de l'Abitibi-Témiscamingue.

#### **6.5 Formation perfectionnement Loi 122**

**Attendu que** l'association des directeurs municipaux du Québec organise un perfectionnement de 2 jours sur les impacts de l'adoption du projet de loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier;

**Attendu que** le coût de ce perfectionnement est de 522\$ et sera dispensé à Rouyn-Noranda les 24 et 25 janvier 2018;

#### **Rés.926-2017**

**En conséquence** il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Claudette Macameau et résolu unanimement d'autoriser monsieur Alain Letarte a assister à ce perfectionnement.

#### **6.6 Dossier terrain rue de la caserne**

**Attendu qu'**une erreur en 2008 lors du transfert de propriété des rues entre la Mine Éldorado et la Ville de Duparquet ;

**Attendu que** seule une partie de rue de la Caserne a été transférée;

**Attendu que** la Ville de Duparquet désire corriger la situation et prendre possession de ladite rue;

**Attendu que** la ville a adressé une demande à la compagnie minière Eldorado afin de faire l'acquisition d'une parcelle de la rue de la Caserne qui n'a pas été transférée;

**Attendu que** ces parcelles portent les numéros de cadastre 5 254 284; **Attendu que** la compagnie minière est favorable à la vente des parcelles au coût de 1 \$ le pied carré;

#### **Rés.927-2017**

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Wandalina Therrien, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement de procéder à l'achat du lot 5 254 284 au coût de 1 \$ le pied carré ainsi que les frais de notaires pour la transaction.

**D'autoriser**, monsieur le maire Gilbert Rivard et le directeur général Alain Letarte a signer les documents pour la transaction.

#### **6.7 Suivi des projets de voiries**

Monsieur le maire fait l'état d'avancement des travaux de voirie.

#### **6.8 Suivi projet Place aux jeunes et Quai**



Monsieur le maire fait l'état d'avancement des travaux

#### **6.9 Suivi dossier eau potable**

Monsieur le maire fait l'état de la situation suite aux interventions sur le réseau d'aqueduc.

#### **6.10 Fonds de la sécurité routière**

Le projet d'aménagement de trottoir sur la rue de La Sarre est non recevable. L'appel de projets dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière est pour le réseau routier hors responsabilité du MTMDET.

**Attendu que** la Ville de Duparquet désire déposer une demande dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

**Attendu qu'**un projet de corridor de circulation scolaire a déjà été analysé en collaboration avec la CSDLA;

#### **Rés.928-2017**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Jacques Ricard et résolu unanimement que la Ville de Duparquet dépose un projet afin d'améliorer la sécurité des enfants dans le corridor de circulation vers l'école et d'autoriser madame Jasmine Therrien à représenter la Ville de Duparquet et de signer tout document pertinent au programme d'aide financière.

#### **6.11 Déneigement 2017/2018**

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite obtenir les services de déneigement et de sablage des rues et des chemins de son territoire pour l'hiver 2017-2018;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu une offre de service de Raymond Bérubé pour les chemins Aubé, Wettring, Baril et Mercier;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu une offre de service d'Alain Gagné pour les rues de la Ville, chemin du camping, des Pourvoires, chemin Moncalm, chemin Massicotte, chemin Gamache et chemin du Moulin.

#### **Rés.929-2017**

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Claudette Macameau, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement, d'octroyer un contrat de déneigement et de sablage des rues de la Ville, chemin du camping, des Pourvoires, chemin Moncalm, chemin Massicotte, chemin Gamache et chemin du Moulin pour l'hiver 2017-2018, à Alain Gagné au tarif horaire de 88 \$ pour la niveleuse, à 90 \$ pour la charrie.

#### **Rés.930-2017**

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Wandalina Therrien, secondé par monsieur le conseiller Jacques Ricard et adopté unanimement, d'octroyer un contrat de déneigement et de sablage dans le secteur du Lac Duparquet (chemins Aubé, Wettring, Baril et Mercier), pour l'hiver 2017-2018, à Raymond Bérubé au tarif horaire 90 \$ pour le camion, 90 \$ pour le loader ainsi que 70 \$ l'heure pour la pépène.

Pour les 2 contrats, le mélange de sel et de sable n'est pas inclus.

## 6.12 Dates séances 2018

**Considèrent que** le conseil doit publier les dates des séances pour l'année 2018;

**Considèrent que** l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civiles, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**Considèrent qu'**une demande est faite afin de déplacer les séances du conseil pour les lundis;

**Considèrent que** les séances sont depuis les mardis plusieurs années

**Considèrent qu'**une demande de vote est demandé par madame la conseillère Wandalina Therrien;

Pour le maintien les mardis :

Wandalina Therrien  
Jacques Ricard  
Solange Gamache  
Sylvain Audet  
Claudette Macameau

Pour le déplacement des séances les lundis :

### Rés.931-2017

**En conséquence**, il est adopté sur division que les séances auront lieu les mardis selon la liste suivante :

MARDI 9 janvier 2017 à 19h00

MARDI 6 février 2017 à 19h00

MARDI 6 mars 2017 à 19h00

MARDI 3 avril 2017 à 19h00

MARDI 1er mai 2017 à 19h00

MARDI 5 juin 2017 à 19h00

MARDI 3 juillet 2017 à 19h00

MARDI 7 août 2017 à 19h00

MARDI 4 septembre 2017 à 19h00

MARDI 2 octobre 2017 à 19h00

MARDI 6 novembre 2017 à 19h00

MARDI 4 décembre 2017 à 19h00

Qu'un avis public du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

## 6.13 Dossier employé journalier/voirie supplémentaire

Afin de répondre à un besoin de main-d'œuvre pour la voirie et les infrastructures, il y aura affichage pour créer une banque de candidatures pour combler les besoins en voiries et infrastructure.

7 Règlements

8 Loisirs

## 8.1 Actualisation prix abonnement Gym 2018

**Attendu** que le conseil confirme le gel des tarifs pour les abonnements au Gym pour 2018 ;

**Attendu** que le conseil demande d'affecter les mêmes tarifs pour les non-résidents que pour les résidents;

#### **Rés.932-2017**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Ricard, secondé par madame la conseillère Claudette Macameau et résolu unanimement de maintenir la grille tarifaire pour 2018 en éliminant la section non-résident

#### **8.2 Demande de financement pour la Fête du Canada**

La date limite pour déposer une demande de financement pour le Canada en fête édition 2018 est le 21 novembre. Patrimoine Canada octroie des appuis financiers pour les activités qui se déroulent pendant la période du Canada en fête, du 21 juin au 1er juillet.

Le dossier a été transféré à Jessica Roy pour monter un projet en collaboration avec le Comité des Loisirs

#### **8.3 Père Noël 2017 demande d'aide financière**

**Considérant que** le comité des Loisirs de Duparquet organise comme chaque année le Père Noël des enfants

**Considérant qu'une** demande d'aide financière nous est acheminée

#### **Rés.933-2017**

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Claudette Macameau, appuyé par madame la conseillère Wandalina Therrien et résolu unanimement d'octroyer la somme de 500\$ au financement de l'activité Noël des enfants.

#### **8.4 Activité Bistro maman/soirée peperman**

**Considérant qu'une** demande d'aide financière nous est acheminée pour l'organisation d'activité pour les mamans qui ont de jeunes enfants; **Considérant que** pendant l'activité pour les mamans, une activité sera mise en place pour les enfants;

**Considérant que** les activités auront lieu 2 fois par mois pour une durée d'environ 2 hrs;

**Considérant qu'** une deuxième ressource pour l'animation sera nécessaire pour l'activité avec les enfants;

#### **Rés.934-2017**

**En conséquence** il est proposé par madame la conseillère Wandalina Therrien, appuyé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement que la municipalité défraye le salaire la deuxième ressource pour l'animation. La rémunération sera au salaire minimum.

#### **8.5 COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Déchet au 10 rue de La Sarre.
- Rapport des permis émis par l'inspecteur municipal
- Suivi des dossiers en cour
- Rôle du DG à la table du conseil

#### **PAROLE AU PUBLIC**

#### **9 LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Rés.935-2017**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Wandalina Therrien, secondé par monsieur le conseiller Jacques Ricard et il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21h30.

